

# Tir fédéral en campagne



Crosse en main pour le Tir fédéral en campagne (© SIS / Marzio Giussani)

Chaque année dans d'innombrables communes suisses, le Tir fédéral en campagne offre l'occasion d'un grand rassemblement, à la fois multiple et simultané, aux tireuses et tireurs suisses comme étrangers, amateurs de gâchette avertis ou simples néophytes. Le temps d'un long week-end, celles et ceux-ci rivaliseront d'adresse en plaçant dans leur ligne de mire des cibles situées à 300, 50 ou 25 mètres. Certaines seront destinées au tir au fusil tandis que les autres, plus proches, seront pointées au pistolet. A chaque fois, 18 coups seront tirés, coup par coup ou en série.

Avec plus de 130'000 participantes et participants en 2012, le Tir fédéral en campagne est la plus importante manifestation sportive de Suisse. Il représente par ailleurs la plus grande fête de tir organisée sur la surface du globe. Pratique purement militaire née pendant la 2<sup>ème</sup> partie du XIX<sup>e</sup> siècle – sous l'impulsion du développement de l'armée suisse et des exercices fédéraux – le Tir fédéral en campagne a en effet su se transformer en un loisir sportif on ne peut plus suisse, dans lequel les générations plus âgées prennent soin d'apprendre aux nouvelles à manier pacifiquement une arme à feu. Depuis 1994, année d'abolition par le Conseil fédéral de l'affiliation obligatoire des militaires à une société de tir, le nombre de ses adeptes, les membres de la Fédération sportive suisse de tir, connaît cependant un recul conséquent.

Localisation	Suisse
Domaines	Pratiques sociales
Version	juin 2018
Auteure	Julia Dao

Lebendige traditionen  
traditions vivantes  
tradizioni viventi  
tradiziuns vivas



La liste des traditions vivantes en Suisse vise à sensibiliser le public aux pratiques culturelles et à leur transmission. Elle se base sur la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. La liste est élaborée et actualisée en collaboration avec les services culturels cantonaux.

Un projet de :



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la culture OFC

## Une fédération pour le tir sportif

La Fédération sportive suisse de tir (FST) réunit les sociétés cantonales et autres sous-fédérations de tir, qui représentent quant à elles près de 2'600 sociétés de tir locales ou régionales et environ 130'000 membres, dont près de 58'300 tireuses et tireurs licenciés. Membre de la Fédération internationale de sport de tir (ISSF), de la Confédération européenne de tir (CET) et de la Swiss Olympic Association (SOA), la FST édicte le règlement du Tir fédéral en campagne sur la base de l'Ordonnance du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports sur le tir hors du service (RS 512.311).

La FST est cependant également en charge de nombreuses autres activités relatives au tir sportif, telles les Fêtes fédérales et cantonales de tir ainsi que diverses compétitions et concours. Elle réunit deux fois par année une « Conférence des présidents » qui rassemble les Sociétés cantonales de tir et les autres associations membres, chaque groupe représenté disposant d'une voix. Cette Conférence détermine notamment la politique de la FST et se prononce sur les candidatures régionales à l'organisation des Fêtes fédérales de tir, qui ont pour leur part lieu tous les cinq ans et regroupent un vaste éventail de pratiques de tir sportif et diverses manifestations folkloriques.

Le nom de « Fédération sportive suisse de tir » s'est cependant imposé en 2002 seulement, signant l'union de la « Fédération suisse des tireurs » (FST) – fondée en 1824 sous le nom de « Société suisse des carabiniers » (SSC), et qui avait déjà fusionné avec la Fédération suisse des tireurs au revolver et au pistolet (FSTPR) en 1996 – de la Société suisse des tireurs sportifs (SSTS), fondée en 1898, et de la Fédération ouvrière suisse de tir (FOST), fondée en 1917. La SSC a été fondée à l'occasion de la première Fête fédérale de tir à Aarau.

### « Pour 6 coups en 6 minutes : chargez ; épaulez ; feu libre ! »

Le Tir fédéral en campagne a aujourd'hui lieu de manière coordonnée dans toute la Suisse, sur une durée de deux à trois jours selon les régions. Pratique volontaire ouverte aux femmes et aux enfants ; aux étrangers comme aux militaires, le Tir fédéral en campagne a pour particularité d'impliquer l'utilisation d'armes d'ordonnance – c'est-à-dire d'armes en usage aujourd'hui ou jadis dans l'armée – aux côtés d'armes de sport. Il se pratique sur des cibles de format bien déterminé, placées à une distance de 300,

50 ou 25 mètres du pas de tir. Les tirs à 300 mètres sont effectués avec un fusil d'assaut (F ass 57, F ass 90, Fusil 11, Mousqueton 11 ou 31) tandis que ceux à 25 et 50 mètres se pratiquent avec une arme de poing (pistolet de sport ou d'ordonnance). Depuis 1943, son programme sur 300 mètres consiste en 18 coups tirés au cours de trois « passes » successives : le premier exercice exige de tirer coup par coup 6 cartouches en l'espace de 6 minutes ; le second consiste en un tir rapide de 2 fois 3 coups réalisé en 60 secondes ; et le troisième enfin implique un tir de vitesse, soit 6 coups tirés en l'espace de 60 secondes également.

A 50 mètres, ces trois exercices restent identiques bien que le type de cible change. A 25 mètres en revanche, si l'on tire toujours 18 coups, ceux-ci sont répartis en quatre exercices différents : le premier comporte 3 coups, avec 20 secondes à disposition pour chaque coup ; les trois suivants sont des exercices de tir rapide impliquant 5 coups chacun : les 5 premiers en l'espace de 50 secondes, les 5 suivants en 10 secondes de moins et les 5 derniers en 30 secondes seulement. Lorsqu'il est effectué avec une arme de poing, le tir s'effectue exclusivement debout, « à bras franc », c'est-à-dire sans possibilité de prendre appui sur le coude. Le règlement exige enfin que les tireurs ne puissent participer qu'à un seul de ces deux programmes, soit à 25 mètres, soit à 50.

Un système de mentions et de distinctions détaillé a été défini par la FST. Les insignes remis sont cependant peu discriminatoires puisqu'aujourd'hui, environ 60 % des femmes et des hommes participant au Tir fédéral en campagne obtiennent un résultat leur donnant droit à une distinction. Dès 1935, la FST initiait à ce titre une collaboration avec la Maison Huguenin, basée au Locle, pour la création d'insignes-couronnes. Les sujets représentés sur ces insignes ont évolué au fil du temps, figurant par exemple le souvenir de différentes batailles (1968-1973), de personnalités renommées telles que Nicolas de Flue, Jeremias Gotthelf ou Henri Guisan (1974-1980) et de sites attractifs des cantons, à l'image du Musée des chartes fédérales de Schwytz ou du Château de Montebello à Bellinzzone (1981-2007). Depuis 2008 enfin, différents cantons sont mis à l'honneur à tour de rôle. Dans certaines localités, ces exercices de tir s'accompagnent d'une fête associant musique traditionnelle, costumes et cantines où boire et manger dans une ambiance fraternelle.

### Un sport sacré, héritier des luttes nationales

Organisé simultanément dans toute la Suisse, le Tir fédéral en campagne représente la plus importante

---

manifestation sportive de Suisse, rassemblant en 2017 environ 128'000 participantes et participants aux profils variés, jeunes et vieux, femmes et hommes, suisses et étrangers inclus. Cette diversité témoigne de la distinction claire aujourd'hui établie entre le tir militaire et la pratique d'un tel tir sportif, où l'on souhaite favoriser l'ouverture, la transmission du savoir et une camaraderie typique de la vie associative suisse et des nombreuses sociétés locales qui en constituent le tissu. A la fois sport d'élite et sport populaire, le Tir fédéral en campagne permet ainsi aussi bien un sentiment fort d'appartenance régionale et d'esprit de corps que celui d'une participation plus diffuse à la tradition suisse.

Historiquement, de telles sociétés ont joué un rôle politique non négligeable, tissant les réseaux intercantonaux souvent nécessaires à la naissance d'un imaginaire suisse, avec la genèse de l'Etat fédéral pour toile de fond. A l'origine et selon Gabriel Oberson, c'est d'ailleurs bien comme « préparation à l'art militaire et à la défense nationale » que le tir prend en Suisse une telle importance. Plus encore, ce dernier y perçoit un « sport sacré » qui lie irrésistiblement celle ou celui qui le pratique à ses ancêtres : « Le tireur se présente à nos yeux comme une œuvre, édiflée, non par le ciseau du sculpteur, mais par le lent travail des générations passées. [...] On y voit clairement que le Suisse, qui fut toujours un guerrier vaillant et résolu, est resté, même au sein d'une longue paix, doué des mêmes qualités » (1934, pp. 9-10).

Toute idéalisation des qualités de « l'homme suisse » mise à part, on peut noter ici que chaque commune du pays a l'obligation de disposer d'un stand de tir, ou d'assurer aux militaires astreints au tir hors service une possibilité de tirer dans leur région. Depuis 1994, la Confédération fournit en outre gratuitement aux sociétés de tir les munitions nécessaires au Tir fédéral en campagne, ainsi qu'une indemnité pour son organisation (actuellement CHF 8.90 par participant de nationalité suisse). Bien qu'il s'agisse d'une pratique sportive et bénévole, le tir fédéral en campagne fait ainsi partie des exercices fédéraux inscrits dans l'Ordonnance du DDPS sur le tir hors du service. Enfin, l'affiliation à une société de tir fut une obligation imposée aux miliciens pendant près d'un siècle, ce qui permit une répartition homogène de cette pratique dans toute la Suisse. Aujourd'hui encore, la FST est d'ailleurs la seule fédération sportive membre de la Swiss Olympic Association à être véritablement présente sur l'ensemble du territoire suisse.

## Aux origines : le tir et les Suisses

Les origines du tir en Suisse sont similaires à celles de bien d'autres pays, mêlant impératifs de chasse et de défense. Avant l'utilisation d'armes à feu, l'arbalète suscitait déjà l'enthousiasme des Helvètes, non sans rapport avec l'édification du mythe de Guillaume Tell : « Son arme, l'arbalète, est devenue l'attribut de l'indépendance en révolte, qui, d'un trait sûr, frappe au cœur les tyrans, mais épargne la tête innocente des enfants. C'est par l'arbalète que le tir a commencé à devenir en Suisse une fonction auguste et patriotique » (Oberson, p. 16).

Si l'usage de telles armes et la pratique du combat rapproché fit longtemps la réputation des soldats suisses sur sol étranger, ceux-ci durent au XVI<sup>e</sup> siècle faire le douloureux apprentissage de l'importance des armes à feu : « L'artillerie faisait des sensibles progrès dans les armées étrangères. Les Suisses en firent la terrible expérience à Marignan, en 1515. Leur manœuvre habituelle, consistant à s'emparer des canons des ennemis pour les tourner contre eux, fut paralysée par la cavalerie, et les masses profondes de leurs lanciers subirent de lourdes pertes » (Oberson, p. 19).

Suite à cette cuisante défaite, les Suisses s'essayaient bien sûr au tir lors de diverses fêtes, dans la droite lignée des joutes pacifiques déjà organisées dans la Suisse primitive (voir les dossiers « Zürcher Knabenschieszen », « Abbayes vaudoises »). Des règlements sont édictés et les techniques progressent, mais les Fêtes de tir tombent peu à peu en désuétude, et la pratique du tir ne connaît pas de véritable essor populaire avant la République Helvétique et l'Acte de Médiation (1798-1815). Dès le tournant du siècle et le retour au calme, les sociétés de tir reprennent en effet leurs activités, les puissances européennes reconnaissant bientôt la neutralité suisse au Congrès de Vienne. Peu après, la Société suisse des carabiniers est constituée, en 1824, à l'occasion de la première Fête fédérale de tir organisée à Aarau. Symboles d'une volonté d'unité nationale au même titre que d'autres regroupements populaires de l'époque, ces Fêtes fédérales offrent une caisse de résonance aux idées nouvelles qui caractérisent la Régénération (1830-1848), opposant libéraux et conservateurs et conduisant certains cantons, bientôt membres du Sonderbund, à ne pas y participer. Elle joue cependant aussi le rôle de soupape de pression en diverses occasions, notamment à Zurich en 1872 lorsque les esprits s'échauffent à l'idée de réviser la Constitution de 1848 (Société suisse des carabiniers, 1924, p. 113-120).

En parallèle se dessine cependant également une autre ligne de front : celle qui sépare adeptes du tir en campagne et du tir en stand. Les partisans du tir en campagne gagnent alors progressivement du terrain, mettant en avant les atouts d'une pratique qu'ils jugent plus efficace dans la promotion de la défense nationale. La création de la Confédération suisse et les réformes qui en découlent tendront à leur donner raison : dès la Loi fédérale sur l'organisation militaire de la Confédération du 8 mai 1850, les soldats sont en effet astreints à un tir de précision, dont l'organisation et les détails d'exécution font toutefois partie des prérogatives cantonales. Au grand dam des instructeurs de tir, on constate alors que peu de recrues atteignent leur objectif à une distance de 300 mètres. Il n'en faut pas plus pour amener l'Assemblée fédérale à introduire, par le biais de l'Organisation militaire centralisatrice de 1874, l'obligation d'effectuer des tirs hors du service militaire. A partir de cette date, on voit fleurir des stands de tir dans presque toutes les communes du pays et l'influence des concours de sections, où se pratique le tir en campagne, continue à croître. Il acquiert dès lors les faveurs de la Confédération, étant bientôt intégré dans son programme de tir officiel. L'affiliation obligatoire des militaires à une société de tir parachèvera cette évolution.

Peu avant cette réforme, le premier « Concours de sections en campagne » avait lieu sur la Montagne de Douanne (Twannberg), non loin du Lac de Biene, en octobre 1872. Huit sections bernoises se seraient affrontées à cette occasion, l'idée étant reprise l'année suivante à Oberbottigen puis à Ostermundigen, deux localités également situées dans le canton de Berne (Société suisse des carabiniers, 1924, p. 162). Preuve s'il en est de l'essor que connaît le tir en campagne : en 1887, le concours s'étend à l'ensemble du canton de Berne. Pas moins de 2'258 tireurs prennent alors part à cette édition, répartis en 114 sections. Dès 1879, l'existence de tirs cantonaux en campagne organisés dans les cantons de Berne et de Soleure est ainsi attestée. Il faut cependant attendre 1899 pour que le tir en campagne à 300 mètres soit introduit dans toute la Suisse, et quarante années de plus pour que celui-ci soit organisé annuellement. La pratique actuelle, qui veut que le Tir fédéral en campagne ait lieu aux mêmes dates dans toute la Suisse, remonte quant à elle à 1951. On parle depuis de la « Journée des tireurs » (« Tag der Schützen ») pour décrire l'événement, bien que la manifestation se déroule souvent sur plusieurs jours.

A la fois civique et militaire, le tir en campagne se renforce pendant toute la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, non sans le concours efficace des menaces

extérieures que représentaient les deux guerres mondiales. Dès les années 1970, l'adhésion à cette conception du citoyen-soldat diminue cependant, et la décision du Conseil fédéral d'abolir l'affiliation obligatoire à une société de tir en 1994 fit rapidement chuter les effectifs de la FST.

Répondant au rythme des réformes militaires, le Tir fédéral en campagne a évolué en fonction des progrès acquis dans les domaines de l'armement ainsi que de l'introduction successive de nouveaux modèles dans l'armée. Il en va de même pour l'équipement accessoire des tireuses et tireurs – composé à loisir de gants, lunettes et visières spéciaux. L'introduction d'armes plus légères et maniables, à l'image du F ass 90, a d'ailleurs facilité la démocratisation du Tir fédéral en campagne. Les évolutions techniques de la pratique du tir conduisirent ainsi à d'importantes modifications des rituels qui s'y associent.

Les plus anciens se souviennent par exemple du rôle des « cibarres », vêtus de grands blousons rouges et munis de palettes de couleur leur permettant d'indiquer aux tireurs la valeur de leurs coups. Placés à proximité des cibles, parfois abrités dans une fosse, ils pouvaient cependant être victimes de balles perdues, et il n'était pas rare que l'on déplore la perte de quelques-uns d'entre eux à la fin d'un exercice officiel. Hormis à l'occasion de tirs historiques comme celui de Morgarten cette figure, tout comme le pourboire dont on la gratifiait, a cependant disparu des stands de tir depuis l'introduction de cibles électroniques, qui permettent à chacun d'examiner sa cible et la valeur des coups tirés sur un petit écran situé à droite de chaque pas de tir.

L'introduction d'un tel matériel et la standardisation des installations ont en outre conduit à une explosion des coûts. On peut d'ailleurs noter à ce titre que la notion de « tir en campagne » fait à l'origine référence à des exercices prenant véritablement place en pleine campagne, sur des installations ponctuelles, improvisées à l'occasion des concours. Il ne reste que quelques localités, dans le canton de Fribourg notamment (Tafers), où l'on procède encore de la sorte, les installations pérennes étant désormais privilégiées la plupart du temps.

### **Menaces potentielles : les restrictions environnementales**

Au rang des menaces possibles pesant sur la pratique du tir en général et du Tir fédéral en campagne en particulier, on peut relever les dispositions prévues en matière de lutte contre le bruit et celles de protec-

---

tion de l'environnement, pouvant conduire à la fermeture ou à un niveau d'activités réduit des stands de tir. Dans de nombreuses régions, les communes ont en effet reclassé des terrains proches des stands de tir en tant que zones à bâtir, rapprochant d'autant les habitants des zones d'exercice. La pollution relative aux installations de tir découle quant à elle du plomb et de l'antimoine, un métal hautement toxique contenu dans les balles, qui polluent le sol au fil des ans et risquent de contaminer les réserves d'eau.

S'ensuivent des obligations d'assainissement des installations de tir et diverses restrictions d'usage, sources de coûts importants auxquelles les communes préfèrent parfois renoncer au profit de la fermeture des installations de tir. La tendance actuelle est d'ailleurs au regroupement des installations de tir à une échelle régionale et à la dissolution de certaines sociétés locales.

---

### Informations

Le tir en Suisse 1291-1934. Publié à l'occasion du Tir fédéral de Fribourg. Editions Civis. Lausanne, 1934

Société suisse des Carabiniers 1824-1924. Album commémoratif du centenaire de la Société suisse des Carabiniers. W. Coradi-Maag u. Aschmann & Scheller, Zurich, 1924

1824-1999 : 175 ans Fédération suisse des tireurs. Fédération suisse des tireurs. Lucerne, 1999

Schweizerisches Schützenmuseum : 100 Jahre Schweizerisches Schützenmuseum Bern, 1885-1985 ; Jubiläumsschrift-Museumsführer. 100 ans Musée suisse des carabiniers à Berne, 1885-1985; plaquette de jubilé et guide du Musée suisse des carabiniers. Schweizerisches Schützenmuseum. Bern, 1985

[Dictionnaire historique de la Suisse : Tir](#)

[Musée suisse du tir](#)

[Fédération sportive suisse de tir](#)

[Maison Huguenin](#)

### Contact

[Musée suisse du tir, Cornelia Weber \(directrice\)](#)

[Fédération sportive suisse de tir](#)